

Projet EDucatif de Territoire

Novembre 2014

Date de présentation du projet	Mai 2014
Collectivité territoriale	Commune de Guidel François Aubertin, Maire
Durée du PEDT	Projet à validité annuelle et reconductible dans la limite de 3 ans maximum
Correspondant Elus	Madame Ballester, adjointe déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance
Correspondants techniques	Monsieur Eric Olsem, coordonnateur des rythmes scolaires Madame Sylvie Guillerme, responsable du service des affaires scolaires
Adresse	Mairie - 11 Place de Polignac - 56520 GUIDEL
Téléphone	02 97 02 96 96
Adresse électronique	rythmesscolaires@mairie-guidel.fr mairie@mairie-guidel.fr

SOMMAIRE

I.	La présentation du territoire et le public concerné	
II.	L'état des lieux des services municipaux	
III.	Les objectifs généraux du PEDT	
IV.	Les temps d'activité périscolaires	
V.	Le fonctionnement du Projet Educatif De Territoire	
VI.	Les différents partenaires	
VII.	L'Evaluation du PEDT	

I - LA PRESENTATION DU TERRITOIRE ET LE PUBLIC CONCERNE

Présentation du territoire

Située dans le Morbihan, à la limite du Finistère, la ville de Guidel fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient. Son territoire est étendu, puisqu'il comprend deux pôles urbains (Guidel centre et Guidel-Plages) ainsi que de multiples hameaux, sur un total de 5 229 hectares.

D'après les derniers chiffres connus de l'INSEE au 1^{er} janvier 2014, Guidel a une population totale de 10 622 habitants. Avec plus de 20% de sa population ayant moins de 17 ans (données de 2009, INSEE), Guidel est considérée comme encore jeune. Commune littorale, le tourisme joue un rôle important pour l'économie et la dynamique de la commune.

Par ailleurs, d'après les prévisions de l'INSEE d'ici 2022, le pays de Lorient connaîtra la plus faible hausse de la population de la région Bretagne (+ 4%).

Dans ce contexte la ville de Guidel a la volonté de mettre en place des actions cohérentes et adaptées à sa jeunesse au travers une démarche partenariale avec les différents acteurs locaux et les institutions compétentes.

Le public concerné

Le Projet Educatif De Territoire concerne environ 2000 enfants de moins de 15 ans. Environ 1200 enfants sont scolarisés dans les 3 écoles de la commune au 01/01/2014 :

- Ecole maternelle de Polignac :
 - 39 enfants de moins de 3 ans
 - 192 enfants de 3 à 5 ans

- Ecole élémentaire de Prat-Foën : 342 enfants

- Ecole Notre Dame des Victoires sous contrat d'association :
 - 34 enfants de moins de 3 ans
 - 190 de 3 à 5 ans
 - 410 en élémentaire
 - 8 en classe d'intégration.

Le collège de Quéven accueille 690 enfants dont 109 guidémois, celui de Ploemeur 491 enfants dont 17 guidémois et le collège privé Saint Jean de La Salle de Guidel 688 enfants dont 457 guidémois.

II – L'ETAT DES LIEUX DES SERVICES MUNICIPAUX ENFANCE/JEUNESSE

Les domaines d'activité

1 - La petite enfance

✓ **Un multi-accueil « Le chat perché »** pour les enfants de 0 à 4 ans. Il a accueilli 97 enfants différents au cours de l'année 2013 (24 en régulier et 66 en occasionnel). En janvier 2013, le multi-accueil est passé de 24 places à 30 places.

Moyens humains :

- 1 puéricultrice directrice
- 2 éducatrices de jeunes enfants
- 3 auxiliaires puéricultrice
- 4 adjointes d'animation
- 2 agents d'intendance
- 2 adjoints techniques

Localisation : déplacé en fin d'année 2011, il est situé juste derrière l'espace Avalon. Il est composé de 2 espaces de vie, de 6 chambres (3 par espace de vie), d'une biberonnerie par section, d'un coin change par section, d'un réfectoire et d'une salle polyvalente et s'étend sur 465 m².

✓ **Un Relais Parents-Assistantes Maternelles (RPAM)** créé en septembre 2004, qui a accueilli 117 enfants différents au cours de l'année 2013 et 103 en 2012 lors des ateliers.

Moyens humains :

- 1 éducatrice de jeunes enfants (animatrice du RPAM et coordinatrice petite-enfance)
- 1 adjoint technique

Localisation : déplacé en 2013 au sein de l'ancien local du multi-accueil (espace Avalon), il est composé d'un bureau, d'une salle d'activité, d'un espace cuisine, d'une salle vestiaire / réserve, d'une salle de rangement, d'un coin sanitaire, d'une salle sensori-motrice, et d'une pièce reste consacrée à la permanence de la puéricultrice de la PMI, et s'étend sur 130 m².

2 - Les activités extrascolaires

✓ **Un service jeunesse** pour les 3-17 ans qui regroupe trois Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il est coordonné par le responsable de l'ACM « Vac'Actives ».

« **Saute-Mouton** », pour les 3-11 ans, avec un agrément pour 80 enfants actuellement.

Horaires :

- Tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 12h à 17h

Garderie : de 17h à 19h

- Pendant les vacances scolaires (sauf pour le mois de juillet), de 9h à 17h pour une journée complète avec repas, de 9h à 13h30 ou 12h à 17h pour une demi-journée avec repas ou de 9h à 12h ou 13h30 à 17h pour une demi-journée sans repas.

Garderie : de 7h30 à 9h et de 17h à 19h.

Moyens humains : 1 adjoint d'animation (directrice de l'ACM)
10 adjoints d'animation auxiliaires (dont 1 adjointe de direction)
2 adjointes techniques auxiliaires

Localisation :

- Tous les mercredis, hors vacances scolaires, situé dans les locaux de l'école de Prat Foën. Il est composé de différents espaces : 1 espace pour les 3-4 ans, composé d'une salle de sieste et d'une salle d'activités, 2 salles d'activités pour les plus grands (locaux de la garderie périscolaire), d'une ancienne salle de classe transformée en salle d'activités manuelles, l'ACM bénéficie aussi de la salle de sport n°3 située dans l'enceinte du complexe de Prat Foën.

- Pendant les vacances scolaires Situé à la Villeneuve-Ellé (Guidel-Plages), il est composé de différents espaces : un pour les 3-4 ans (3 petits espaces qui servent aussi bien pour les activités que pour la sieste ou la restauration), un pour les 5-6 ans et un pour les plus grands (4 salles dédiées aux 3 groupes qui sont utilisées à la fois pour les activités et pour la restauration). Le reste du bâtiment est composé de 2 cuisines, d'un bureau, de 2 réserves, d'une infirmerie et d'une grange (stockage du matériel essentiellement).

« **Vac'Actives** », pour les 10-17 ans (ou 6-11 ans), avec un agrément pour 12 enfants par demi-journée pendant les petites vacances, ou 36 enfants par demi-journée pendant les grandes vacances d'été.

Horaires :

- Accueil d'enfants âgés de 10 à 17 ans pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
- Accueil d'enfants âgés de 6 à 11 ans les mercredis hors vacances scolaires, de 14 h à 16 h

Moyens humains : 1 éducateur territorial (responsable du service jeunesse)

Des saisonniers animateurs auxiliaires

Localisation : Utilisation de différentes salles et locaux pour la réalisation des activités : salles du complexe sportif de Polignac, salles du complexe sportif de Prat-Foën et local de la Maison des Jeunes.

« **La Maison des jeunes** », pour les 14-17 ans, avec un agrément pour 24 adolescents.

Horaires : Pendant la période scolaire tous les mercredis et samedis, de 14h à 18h, ainsi que les mardis de 16h30 à 18h30 et les vendredis de 16h15 à 17h45. Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 14h à 18h (sauf pendant les vacances de Noël).

Moyens humains : 1 adjoint d'animation à temps partiel plus des saisonniers remplaçants,
1 adjointe technique

Localisation : Création en 2013 d'une nouvelle maison des jeunes près du complexe sportif de Prat-Foën, équipée et aménagée pour accueillir les jeunes (chaise, tables, jeux de société, jeux de table, etc.).

Bilan 2013 du service jeunesse : Le service jeunesse a accueilli 948 enfants et jeunes différents au cours de l'année 2013, répartis de la façon suivante : 490 enfants pour « Saute-Mouton », 258 enfants pour « Vac'Actives » et 204 jeunes pour la Maison des Jeunes.

✓ **Un Point Information Jeunesse (PIJ)**, qui a accueilli au cours de l'année 2013, 909 jeunes de 19 ans ou moins, soit 42% de son public total.

Moyens humains : 1 adjointe administrative, responsable du service PU
1 adjointe technique

Localisation : Installé au sein de l'espace Avalon, à proximité de la Maison des Jeunes, du bureau du service jeunesse et de la médiathèque. Il partage les locaux avec la Mission Locale et le Point Accueil Emploi (PAE).

✓ **Un Point Multimédia**, qui met à disposition du public des postes informatiques, accueille des enfants en classe de maternelle et propose des initiations à la bureautique.

Moyens humains : 1 responsable

Localisation : Situé à l'espace Avalon, le point multimédia dispose d'une salle où sont mis à disposition 8 ordinateurs. L'établissement peut accueillir jusqu'à une vingtaine d'enfants pour diverses activités (initiation à l'informatique, réalisation de projets, etc.).

✓ **Une médiathèque** qui possède un secteur enfance-jeunesse : 48.21 % de son activité est consacrée aux 0-17 ans. Une bonne moitié des activités de la médiathèque est destinée à ce public. L'action menée pour les moins de 6 ans est également importante (environ 400 enfants concernés) et est facilitée du fait de la proximité géographique du multi-accueil et du RPAM.

Moyens humains : 1 directrice
6 agents, 2 adjoints techniques

Localisation : Située dans l'espace Avalon, la médiathèque dispose d'espaces pouvant accueillir des enfants et des jeunes tels que l'espace de travail (tables et ordinateurs à disposition), les coins livres jeunesse (1ères lectures, contes, romans, etc), l'espace BD, l'espace pour les plus petits (coussins de sol, mobilier adapté, etc) ou encore le coin musique.

✓ **Un conseil municipal d'enfants** mis en place en 2009, composé de 20 enfants élus pour deux ans et répartis dans 3 commissions :

- ⇒ sports et loisirs
- ⇒ travaux - environnement – sécurité
- ⇒ école - social - animation

✓ L'association **Etoile Saint Jean** pour les 3 -12 ans : elle propose un accueil de loisirs en juillet, des mini camps et un camp de neige lors des vacances d'hiver.

3 - Les activités périscolaires

o Accueil périscolaire

- Ecole maternelle Polignac : accueil périscolaire à partir de septembre 2014
 - de 7H30 à 8H35, le matin, du lundi au vendredi,
 - de 16H35 à 19H00, les lundis, mardis et vendredis,
 - de 15h40 à 19h00 les jeudis,
 - de 12H00 à 12H30 les mercredis,

196 enfants inscrits en 2013.

- Ecole élémentaire Prat-Foën : accueil périscolaire à partir de septembre 2014,
 - de 7H30 à 8H50, le matin, du lundi au vendredi,
 - de 16H45 à 19H00, les lundis, mardis et vendredis,
 - de 15h50 à 19h00 les jeudis,
 - de 12H15 à 12H30 les mercredis,

310 enfants inscrits en 2013.

- Ecole Notre Dame des Victoires : accueil périscolaire de 7H30 à 8H30 et de 16H30 à 19H00, géré par l'école

Moyens humains : 1 adjointe d'animation (et coordinatrice garderie / cantine)

Polignac : 5 adjoints d'animation (+2 le mardi et le jeudi) pour un agrément de 70 enfants.

Prat-Foën : 5 adjoints d'animation (+3 le mardi et le jeudi) pour un agrément de 112 enfants le jeudi et 84 enfants les autres jours.

Localisation :

Polignac :

Utilisation d'une salle pour la garderie périscolaire au sein de l'établissement, composée d'une grande pièce et de sanitaires. La salle de restauration, la salle vidéo, la bibliothèque et la salle de motricité sont également utilisées dans le cadre de la garderie.

Prat-Foën :

Utilisation d'un bâtiment pour la garderie périscolaire composé de deux pièces destinées à l'accueil des enfants (une pour les plus petits et une pour les plus grands), de deux toilettes et d'une petite salle d'entrée. Les salles de cours et la cantine sont également utilisées dans le cadre de la garderie.

o **Pause méridienne et restauration**

Un service restauration scolaire fonctionne avec 3 restaurants, situés à Kerprat, Polignac et Prat-Foën, pour lesquels 1172 enfants se sont inscrits en 2013.

Moyens humains :

Polignac : 6 adjoints d'animation
5 adjoints techniques

Prat-Foën : 7 adjoints d'animation
5 agents techniques

Kerprat : 21 agents techniques (11 en élémentaire et 9 en maternelle + 1 mise en place des couverts).

NB : Le personnel peut varier suivant les effectifs.

Localisation :

Polignac : Utilisation d'une salle de restauration au sein de l'école, dans laquelle peuvent être accueillis 126 enfants. Sur le temps méridien, la salle de sieste (pour les petites sections), la cour et le préau sont utilisés.

Prat-Foën : Utilisation d'une salle de restauration au sein de l'école, dans laquelle on retrouve une pièce réservée aux classes de CP (d'une capacité de 30 places), et une autre réservée aux classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 (d'une capacité de 250 places). Sur le temps méridien, la salle de garderie, la salle 1 du complexe sportif, le dojo et la cour et le préau sont utilisés.

Kerprat : Utilisation des salles de Kerprat pour la restauration scolaire de l'école privée Notre-Dame des Victoires (une salle pour les maternelles et une autre pour les élémentaires), d'une capacité totale de 600 places.

Horaires :

Polignac : 12h00-13h40

Prat-Foën : 12h15 -13h50

Kerprat : 12h à 13h30 (1^{er} service maternel + CP + CE1 + CE2 et 2^{ème} service en self CM1+ CM2)

Les écoles partenaires de la collectivité :

✚ Les directeurs des écoles publiques suivent les inscriptions des enfants faites sur base élèves en mairie.

✚ Les écoles et la collectivité sont en charge de l'organisation et de la gestion des moyens humains et matériels mis à disposition des écoles.

✚ L'école privée est signataire d'un contrat d'association.

III- LES OBJECTIFS GENERAUX DU PEDT.

1) Permettre à toutes les familles guidéloises d'accéder aux services municipaux.

La France est un pays qui met en avant une valeur fondamentale : l'égalité des chances.

Offrir la possibilité à tous de poursuivre un cursus de qualité est la garantie de la réussite scolaire.

La mission de l'école maternelle, qui est d'accompagner les débuts de l'enfant à l'École, fait d'elle une structure spécifique permettant de mettre les enfants dans les bonnes dispositions pour commencer à assimiler les savoirs, les compétences, les valeurs indispensables à une scolarité réussie.

L'objectif est de permettre à tout enfant guidélois d'avoir la possibilité d'utiliser les services municipaux.

De même, l'accès à l'ensemble des structures municipales ne doit pas être limité par des considérations financières : toute famille guidéloise doit pouvoir inscrire son (ses) enfant(s) si elle le souhaite, éventuellement par une tarification adaptée.

• Moyens :

Pour assurer l'égalité pour tous :

- La ville de Guidel met à disposition du personnel diplômé, des locaux et des matériels adaptés à l'accueil du public pour chacune des structures.
- La ville de Guidel apporte un soutien financier aux différents services, permettant de réduire les coûts pour les familles et de les rendre ainsi accessibles à tous.
- La mise en place de modalités tarifaires calculées sur les revenus des familles permet de répondre aux besoins de la population concernée tout en tenant compte des capacités financières de chacun.
- Le centre communal d'action sociale verse une aide financière aux familles guidéloises en difficulté.

Pour favoriser le respect et la diversité sociale :

- Ne demander aux familles que des renseignements pertinents pour assurer une prise en charge et un accompagnement de qualité à leurs enfants.

- Les renseignements d'ordre privé et pouvant induire une distinction entre les enfants ne doivent être utilisés que dans le simple intérêt de ces derniers.

2) Favoriser le développement de l'autonomie et de la réussite scolaire de l'enfant en proposant des activités respectant l'âge et les besoins de chacun.

L'ensemble des actions conduites par la ville de Guidel entend favoriser l'acquisition progressive de l'autonomie chez les enfants.

• **Constats :**

- Le passage du primaire au secondaire, d'une organisation proche de l'élève, avec un seul enseignant, à un établissement plus vaste, dans un milieu de vie éclaté, avec plusieurs enseignants peut avoir des effets négatifs sur la réussite scolaire.
- L'acquisition de savoirs, savoir-faire, «savoir être» conditionne l'intégration sociale d'un individu. Ses compétences doivent se développer au sein de différentes structures (famille, amis, école, etc.).

• **Actions à mettre en œuvre :**

Elles ont pour but d'améliorer la qualité de l'environnement éducatif proposé pour tendre vers l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation de l'enfant.

Afin de favoriser le développement de l'enfant, il est souhaitable de lui permettre d'accéder à différentes pratiques (culturelles, musicales, sportives, manuelles...). Cette pluralité va lui permettre de s'exprimer de la meilleure des façons selon son profil. Il faut définir des lignes conductrices dans le choix des activités, comment mettre en place des passerelles inter-structures permettant d'accompagner l'enfant dans son intégration sociale.

Il s'agit de valoriser les enfants dans leurs différents apprentissages en veillant à reconnaître les compétences et les acquis de chacun et d'assurer à chaque famille de trouver un accueil de qualité dans toutes ces structures fréquentées par leurs enfants.

Pour cela, il convient :

- ⇒ De permettre l'épanouissement de l'enfant en reconnaissant ses compétences et ses aptitudes de manière adaptée à leur tranche d'âge.
- ⇒ D'apporter à l'enfant et à l'adolescent des outils leur permettant de développer un esprit d'ouverture, un regard critique et de trouver leur place au sein de la société.

⇒ De promouvoir l'aptitude de chacun à vivre en société, à respecter les autres, les structures fréquentées, et donc plus globalement les institutions qui les entourent.

3) Accompagner l'enfant et le jeune dans une éducation à la vie en société et à la citoyenneté.

L'apprentissage de la citoyenneté apporte aux enfants une sensibilisation, des connaissances et le savoir-faire nécessaires pour jouer un rôle actif dans la société. Il en résulte des citoyens informés et responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, incités à participer à la vie de l'école, du quartier et de la cité. Il les initie aux institutions et aux valeurs démocratiques. Il leur inculque le respect de la différence culturelle et religieuse et développe leur capacité de réflexion et leur aptitude à l'expression.

L'apprentissage de la citoyenneté n'exige pas de structures complexes. Il passe par l'ouverture sur les autres, par des espaces d'expression pour les enfants, par la confiance, par la délégation de pouvoir afin d'exercer des responsabilités, petites ou grandes.

Cela vise notamment à promouvoir leur aptitude à vivre en société et donc à respecter les autres, les structures qu'ils fréquentent, leur cadre de vie, les institutions. Il s'agit donc de renforcer chez le jeune son sentiment d'appartenance à un environnement social et de le reconnaître en tant qu'individu afin qu'il se sente acteur de la vie sociale.

Pour cela, il faut :

⇒ Offrir aux jeunes des espaces d'expression afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets et de les conforter dans leur rôle de citoyen en devenir.

⇒ Porter un regard adapté et positif afin de reconnaître le potentiel de notre jeunesse: maintenir le conseil municipal d'enfants, développer des actions éco-citoyennes et des actions intergénérationnelles.

4- Proposer un service de qualité aux usagers, en partenariat avec les différents acteurs du territoire.

L'idée de cet objectif est d'associer les personnes qui contribuent au parcours éducatif des enfants. Ce partenariat éducatif intervient hors du temps scolaire. La volonté d'accompagnement émanant de ce projet éducatif territorial ne se substitue pas à l'enseignant mais prolonge son action dans le domaine des activités périscolaires, en aidant l'enfant à tirer plus de profit de l'école.

La concertation autour du projet éducatif de territoire s'appuie sur une démarche novatrice de démocratie participative pour dégager les idées fondatrices qui serviront de base à la réflexion de ce document. Il a réuni le plus largement possible, toutes les forces vives de l'éducation: les enseignants, les parents d'élèves, les directeurs d'école, les élus et les agents municipaux concernés et enfin des représentants du monde associatif.

L'évaluation et le suivi du projet éducatif de territoire est effectuée via un comité de pilotage. Cette évaluation concerne les objectifs éducatifs et les actions mises en place au travers de ce document.

Ce comité de pilotage se réunira régulièrement pour analyser les bilans annuels de l'évaluation du PEDT. Cela doit permettre d'éventuels ajustements sur les orientations thématiques et budgétaires pour l'année à venir.

Ce suivi continu doit prendre en compte l'efficacité, la pertinence, l'efficience et la cohérence de l'action publique en comparant ce qui était initialement prévu aux résultats du scénario en cours. Par ailleurs, une attention toute particulière doit être accordée aux effets inattendus (positifs ou négatifs) des politiques publiques pour restreindre ou amplifier leur portée locale.

C'est donc à une autre manière de conduire la politique éducative qu'invite le projet éducatif de territoire.

⇒ La ville doit assurer une pleine sécurité physique, morale et affective des enfants et adolescents accueillis,

⇒ Le fonctionnement des structures doit être cohérent avec les besoins des familles et des mineurs accueillis (en termes d'horaires, d'actions, de partenariat, etc.),

⇒ Les familles utilisant les services municipaux doivent être correctement informées des activités réalisées, des modifications éventuelles concernant le fonctionnement des structures ou du service dans son intégralité, et de toute information en lien avec la prise en charge des enfants et adolescents,

⇒ Les démarches administratives relatives aux inscriptions doivent être compréhensibles de toutes les familles et facilement réalisables.

• **Moyens :**

Pour assurer une prise en charge des enfants et adolescents conforme aux attentes

- Prendre en compte les besoins et attentes des familles concernant l'ensemble des services municipaux dédiés à la jeunesse (activité, prise en charge, etc.) ainsi que leurs contestations, afin de rester continuellement dans une optique d'amélioration de l'accompagnement.
- Respecter les taux d'encadrement ainsi que les règles et méthodes sanitaires et sécuritaires imposées par la DDCS.

- Tenir compte des spécificités de chacun (troubles de santé, handicap, allergies, alimentation, etc.).

Pour prétendre à un service pertinent et efficace

- Alléger et simplifier les procédures administratives pour les familles : mise en place d'un dossier unique d'inscription pour l'ensemble des services proposés (pouvant être retiré dans chacun des services concernés, mais aussi au service scolarité de la mairie et sur le site internet),
- Communiquer régulièrement à la population guidéloise dans son ensemble, et particulièrement aux familles concernées par les services municipaux, les informations concernant les activités pratiquées au sein des structures (programmes des vacances notamment), ou tous renseignements complémentaires liés au service jeunesse,
- Les règlements intérieurs doivent être facilement compréhensibles et consultables par les familles et usagers, et doivent exposer très distinctement les règles à respecter au sein de la structure,
- Proposer un service de pré-réservation pour les services jeunesse et les temps d'activités périscolaires (Ateliers) par internet.

Ces objectifs rejoignent les projets des trois écoles en particulier les objectifs 2 et 3 : réussite scolaire, citoyenneté et autonomie

IV - LES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES

Les plannings des écoles ont été établis en concertation avec le comité de pilotage et un accord a été trouvé collectivement autour des objectifs suivants :

- ✚ Augmenter le temps de classe en matinée
- ✚ Organiser la prise en charge des enfants après les cours de l'après midi
- ✚ Augmenter le temps de la pause méridienne (de 5 à 10 min.)
- ✚ Proposer des horaires réguliers aux enfants en tenant compte des horaires décalés entre Polignac et Prat-Foën
- ✚ Composer avec les horaires des transports scolaires

Ecole de Polignac

	7h30	8h45	12h00	13h40	15h35	16h35	19h00
LUNDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE PERISCOLAIRE	
MARDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE PERISCOLAIRE	
MERCREDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	12h30 GARDERIE PERISCOLAIRE				
JEUDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	15h40	GARDERIE PERISCOLAIRE	
VENDREDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE PERISCOLAIRE	

Ecole de Prat Foën

	7h30	9h00	12h15	13h50	15h45	16h45	19h00
LUNDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE PERISCOLAIRE	
MARDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE PERISCOLAIRE	
MERCREDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	12h30 GARDERIE PERISCOLAIRE				
JEUDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	15h50	GARDERIE PERISCOLAIRE	
VENDREDI	GARDERIE PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE PERISCOLAIRE	

Ecole Notre Dame des Victoires

	8H40	11H55	13H30	16h30
LUNDI	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	
MARDI	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	
MERCREDI	9H00	ENSEIGNEMENT	12H00	
JEUDI	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	TAP	
VENDREDI	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	

• Trois catégories de TAP

- Des activités sportives (sports collectifs, jeux d'opposition, motricité...)
- Des activités artistiques, d'éveil et d'accès à la citoyenneté (théâtre, chants, musique, peinture, sécurité, patrimoine breton, écologie en lien avec l'agenda 21 et les projets éco écoles...)
- Des activités de détente (jeux de société, lecture, dessins, documentaires, relaxation, jardinage, nouvelles technologies...)

• Le fonctionnement

- Les TAP ne sont pas obligatoires. Les familles sont libres de laisser ou non leurs enfants fréquenter les TAP. Les transports scolaires sont maintenus après les TAP,
- En cas d'inscription aux TAP, l'enfant doit rester jusqu'à la fin de l'activité,
- Tous les enfants scolarisés dans les écoles guidéloises sont concernés,
- Les TAP sont gratuits pour les familles (tant que perdurent les aides de l'Etat : financement CAF et « fonds d'amorçage » de l'Etat). Toute remise en cause du principe de gratuité devra être soumise à l'approbation du Conseil municipal.
- Les familles seront informées par le bulletin municipal, par courrier, par internet, voie de presse et panneau d'informations,
- Des Accueils Collectifs de Mineurs sont créés par la ville avec à leur tête des directeurs diplômés d'Etat (1 directeur pour 300 enfants),
- Les activités sont assurées par des animateurs qualifiés respectant les taux d'encadrement légaux assouplis dans le cadre du PEDT
 - 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans
 - 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans
- Inscription obligatoire pour chaque période scolaire, de vacances à vacances,
- Fiche de renseignements et bulletin d'inscription disponibles sur le site internet de la ville et en mairie
- Sur une semaine, l'enfant participera à une activité dans chacune des catégories

• Les locaux

- Ecole de Prat-Foën :

Les 3 salles de sport et le dojo de Prat-Foën, la garderie, la salle de restauration, la salle d'anglais, la BCD, la salle informatique, la cour ainsi que le préau,

- Ecole de Polignac :

La salle de sports de Polignac, les salles de motricité, la garderie, la salle de restauration, la BCD, les halls, les salles de sieste, le préau et les espaces extérieurs,

- o Ecole Notre Dame Des victoires :

En Maternelle :

3 salles de sieste, la bibliothèque, la salle d'activités, la salle adjacente à la bibliothèque, la salle de motricité, les couloirs et halls d'accès, le préau et la cour des maternelles.

En élémentaire :

La cour et un préau, la grande garderie, une salle dans le bâtiment de CP, une salle du rez de chaussée du bâtiment principal, les salles de restauration de Kerprat, la salle des genêts à la maison des associations, une salle de TY Bihan, les terrains de sport de Kergroise, un espace à la médiathèque, le point multimédia, la salle de sport n°3 et le DOJO du complexe sportif de Prat Foën.

Dans la mesure du possible, les salles de classe ne seront pas utilisées.

Le matériel du service périscolaire et du service jeunesse ainsi que des équipements municipaux seront mis à disposition.

• L'encadrement

Pour que l'action proposée soit qualitative, les personnes chargées de l'encadrement doivent justifier de compétences et de savoir faire qui répondent aux objectifs définis.

Profils envisagés :

- Educateurs diplômés d'un BEATEP, d'un DUT carrières sociales ou équivalent pour assurer la direction des ACM,
- Adjointes d'animation municipaux,
- Animateurs justifiant d'un BAFA ou équivalent,
- Animateurs non diplômés avec des compétences, une motivation et des savoirs faire reconnus,
- Bénévoles d'associations.

• Le financement

La ville budgétisera les moyens financiers nécessaires pour le bon déroulement de ces actions.

Les recettes sont constituées du fond d'amorçage, du soutien de la CAF, de compléments apportés par le par le budget général et éventuellement des familles.

V- LE FONCTIONNEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Conseil municipal

Instance chargée de définir les axes de la politique éducative locale.

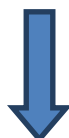


Comité de pilotage territorial

Sous la présidence du Maire,
sa mission est d'initier le diagnostic, définir les objectifs, valider les axes de développement éducatif et d'assurer le suivi du projet.

Composition: élus(es) (porteur de projet), chefs d'établissement, représentants des parents d'élèves et des familles, responsable du service affaires scolaire et responsable du service jeunesse, représentants des associations locales

C'est l'instance décisionnelle du projet éducatif territorial



Comité technique territorial

Composition: Directrice générale des services, Responsable service jeunesse, Responsable des temps méridiens et de la coordination des garderies périscolaires, Responsables des affaires scolaires.

Chargé de la mise en œuvre du projet éducatif territorial et de la cohérence entre les actions menées sur la commune.

De plus, à Guidel, une commission extra-municipale composée des membres du comité de pilotage élargie aux représentants d'enseignants, aux représentants des différents services municipaux œuvrant dans le domaine de la jeunesse vient en soutien du comité de pilotage.

VI- LES DIFFERENTS PARTENAIRES

✓ La CAF

La signature avec la CAF d'un contrat temps libre en 1999, puis d'un contrat enfance en 2001. Ces contrats ont été renouvelés sous la forme d'un contrat enfance-jeunesse pour les années 2001-2003, 2004-2006, 2007-2010 et 2011-2014, et ont contribué au développement des services proposés. Les garderies périscolaires sont également signataires de ce même contrat enfance-jeunesse.

Sont concernés par ce contrat enfance-jeunesse

Le Relais Parents-Assistantes Maternelles (RPAM)

Le Multi-Accueil « Le Chat Perché »

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Saute-Mouton »

L'accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Vac'Actives »

La Maison des Jeunes

Les deux garderies périscolaires (des écoles Polignac et Prat-Foën)

La médiathèque

✓ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

✓ L'Education Nationale

✓ Les associations locales

VII- L'ÉVALUATION DU PEDT

Il est important de définir pour une structure d'accueil de mineurs des objectifs et des axes d'orientation, permettant de poser un cadre de travail aux professionnels respectant les besoins et attentes du public accueilli.

Cependant, ces objectifs ne sont pas déterminés uniquement pour servir de cadre de référence. Ils doivent être pris en compte dans l'activité générale de l'ACM, elle-même devant être régulièrement évaluée afin de vérifier sa cohérence et sa pertinence par rapport à ces objectifs.

Évaluer, c'est reconnaître et mesurer des effets, donc porter un jugement sur le fonctionnement du service offert. Néanmoins, tout le danger d'un jugement tient au fait qu'il peut être objectif mais aussi subjectif. L'un des moyens d'y échapper est de se doter d'outils, ou d'observables visant à apprécier notamment les points suivants :

- ⇒ la pertinence de l'action : les objectifs sont-ils adaptés au public ?
- ⇒ l'efficacité de l'action : les objectifs sont-ils atteints ?
- ⇒ l'efficience : quel rapport entre les moyens et le résultat ?
- ⇒ l'utilité : l'action répond-t-elle à un besoin ?
- ⇒ la cohérence : les objectifs traduisent-ils les intentions éducatives ?

• Observations

Afin d'avoir une vision globale de l'activité des TAP et de sa pertinence face aux besoins et attentes des jeunes et des professionnels, il est nécessaire d'évaluer la structure au regard des données suivantes (liste non exhaustive) :

- ⇒ Retour du public dans l'activité.
- ⇒ Implication du public dans l'activité.
- ⇒ Nombre d'enfants participant aux activités.
- ⇒ Retour des parents
- ⇒ Evolution de l'activité du service

• Outils

Seules les connaissances des règles (déontologiques, législatives, d'encadrement, d'hygiène, de sécurité, etc.), des enjeux (éducatif, pédagogiques, d'accompagnement à la citoyenneté, etc.), du public (prendre en considération son âge, ses problématiques, ses besoins, etc.), ainsi que des objectifs éducatifs et des moyens pour y parvenir, permettront de répondre efficacement aux besoins des uns et des autres.

Dans cet esprit, il est primordial d'évaluer régulièrement l'équipe d'encadrement, en termes de connaissances et de compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être), afin que les animateurs soient toujours en mesure d'accompagner les enfants et adolescents de manière optimale et sécurisée. La maîtrise de ces savoirs va permettre à l'animateur de

s'épanouir dans son métier, et par la même de créer un climat favorable à l'épanouissement de son public.